

François Menant

**Une vie ordinaire au début du XIIe siècle :
Landulfus Camerarius de Bergame,
entre accumulation foncière et légitimation sociale**

dans *Liber Largitorius. Etudes d'histoire médiévale offertes à
Pierre Toubert par ses élèves*, dir. D. Barthélemy et J.-M.

Martin, Genève, Droz, 2003,

p. 129-149.

Avant l'époque pour laquelle commencent à être conservés des registres de notaires –c'est-à-dire une date plus ou moins avancée du XIIIe siècle ou le début du XIVE selon les villes-, les affaires des Italiens ne nous sont guère connues, comme celles des autres Occidentaux, que par le hasard de la transmission de leurs archives à des établissements religieux, en tant que titres de propriété correspondant à des biens fonciers acquis par ceux-ci. Ces petites séries de chartes peuvent révéler d'un coup tout un pan de la vie économique et des relations sociales des laïcs. C'est le cas du dossier que je voudrais présenter ici : il concerne les affaires d'un habitant de

Bergame, Landulfus Camerarius, duquel nous ne saurions rien¹ si lui et son fils, Iohannes Camerarius, n'avaient pas cédé une grande partie de leur patrimoine au monastère suburbain du S. Sepolcro d'Astino, dans les archives duquel se trouve encore aujourd'hui la poignée de parchemins qui sont arrivés en possession des moines en même temps que les terres qu'ils concernaient².

¹ Landulfus n'apparaît pas dans le reste de la documentation bergamasque contemporaine, pourtant abondante. Il n'est pas non plus mentionné dans les autres sources qui concernent les débuts du monastère d'Astino, ni dans le nécrologe, qui fait mémoire d'un certain nombre de bienfaiteurs de cette époque ; sur cette documentation et sur l'histoire, la société et l'économie de Bergame à cette époque, je me permets de renvoyer une fois pour toutes à François Menant, « Nouveaux monastères et jeunes communes : les Vallombrosains du S. Sepolcro d'Astino et le groupe dirigeant bergamasque (1107-1161) », dans *Il monachesimo italiano nell'età comunale (Atti del IV Convegno di studi storici sull'Italia benedettina, Pontida, 3-6 settembre 1995)*, Cesena, 1998, p. 269-316 ; et plus généralement à Id., *Campagnes lombardes du Moyen Âge. L'économie et la société rurales dans la région de Bergame, de Crémone et de Brescia du Xe au XIIIe siècle*, Rome, 1993 ; ainsi qu'à Id., *Bergamo comunale : storia, economia e società*, dans *Storia economica e sociale di Bergamo, vol. 2 : Il comune e la signoria*, Bergame, 1999, p. 15-182.

² Les archives d'Astino constituent la majeure partie du fonds «Pergamene del Comune» de la Biblioteca Civica Angelo Mai de

On suit les affaires de Landulfus de 1102 à 1131, et on sait qu'il est mort peu avant 1135³. La période de sa vie qui a laissé une trace écrite⁴ semble correspondre à l'essentiel de son temps d'activité, qui

Bergame. Je suis reconnaissant pour leur aide et leur accueil à Giulio Orazio Bravi, directeur, Sandro Buzzetti, responsable des fonds anciens, et à l'ensemble du personnel de la bibliothèque.

³ Doc. 24.

⁴ La documentation sur les acquisitions foncières de Landulfus qui nous est parvenue est très probablement incomplète, puisque les archives d'Astino n'ont reçu que les actes qui concernaient la part du monastère dans les successions de Landulfus et de son fils : les terres de Lallio et de Grumello dans le premier cas, un tiers de l'héritage dans le second. Mais un examen détaillé suggère que les moines ont également acquis d'autres parties du patrimoine de Landulfus, et en ont peut-être même remembré la majeure partie : les doc. 5, 28 et 29 montrent qu'ils se sont procuré des biens sis à Bloello et Dalcio, provenant d'autres parts des deux successions. La présence de documents concernant Prato de la Robore (doc. 1, 2 et 26), que Landulfus avait donné à ses filles avec Bloello (doc. 15), indique que cette fraction de son patrimoine est également entrée en possession d'Astino, après être passée au moins partiellement entre les mains de Iohannes. Au total, Astino possède donc des biens provenant de Landulfus dans tous les sites où nous savons que celui-ci a été propriétaire. Il est en revanche très peu probable que le monastère ait finalement reconstitué les propriétés de Landulfus dans leur totalité ; il

commence par des affaires dans lesquelles il est associé, en position probablement inférieure, à plus riche que lui⁵ ; la majeure partie du dossier retrace les acquisitions foncières de Landulfus, entre 1102 et 1131, et trois textes de 1119 et 1127 prévoient la répartition de ses biens, longtemps avant son décès et non sans débats, entre ses trois filles⁶, son fils (qui n'est pas encore né à l'époque de la négociation), et le monastère d'Astino. La situation se répète curieusement avec son fils, le juge Iohannes, né après 1119, actif de 1147 à 1162, et mort avant 1176 : il a deux filles et partage lui aussi sa fortune entre elles et

est également très peu vraisemblable que les documents qui nous sont parvenus constituent l'intégralité des archives de Landulfus. Quant à Iohannes, son testament montre qu'il possède des biens qui n'apparaissent jamais ailleurs dans le dossier ; d'une façon générale, nous ne savons presque rien de ses affaires.

⁵ Doc. 2 et 3. Sur son associé, Iohannes Homodei, voir n. 39 et 49. Dans ce genre de transactions, le *missus* est généralement davantage qu'un simple représentant de l'acheteur, qui réside d'ailleurs lui-même sur place et n'a donc pas de raison de ne pas conclure l'affaire personnellement. Le doc. 17 mentionne aussi un *missus*, mais le contexte est différent : l'affaire est négociée à Pavie, et il n'est pas étonnant que les deux Bergamasques ne se déplacent pas.

⁶ *Sibilia filia Landulfi* de Bergame, qui vend en 1145 un jardin au monastère d'Astino (PCB 1861), ne doit pas être une fille de Camerarius, puisqu'elle porte un prénom différent des siennes, et qu'elle paraît célibataire ; sans être absolument rédhibitoires, les deux difficultés n'encouragent pas à approfondir cette hypothèse.

Astino en 1162. La naissance d'un fils, dont Iohannes exprime l'espoir dans ce texte, n'a pas dû se produire, puisque la famille Camerarii disparaît de la documentation après lui⁷. Au demeurant, on entrevoit à peine les affaires de Iohannes, dont seuls deux actes d'acquisition sont conservés (1147, 1156).

La vie de Landulfus coïncide très exactement avec la formation de la commune de Bergame et avec les bouleversements de toutes sortes qui l'accompagnent ; il entretient des relations d'affaires avec quelques-uns des hommes qui s'emparent alors du pouvoir politique, mais dont les familles sont depuis plusieurs générations déjà riches, influentes et cultivées⁸. Il ne semble pas avoir joué lui-même un rôle direct dans le nouveau régime. Ses rapports avec l'élite politique communale vont cependant au-delà des simples relations d'affaires, puisque l'une de ses filles entre dans l'une des familles les plus influentes, par son mariage avec Aripandus de Castello⁹. Durant les années qui suivent ses donations à Astino, Landulfus côtoie à

⁷ Voir cependant ci-dessous la prudence qu'imposent pour de telles affirmations les fréquentes ruptures dans la transmission des noms de famille.

⁸ Je me permets de renvoyer à mes travaux cités n. 1, ainsi qu'à François Menant, « Le renouvellement des élites dans les villes d'Italie du Nord au début de l'époque communale : l'exemple de Bergame », dans *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France, Xe-XIIIe s.)*. Hommage à Pierre Bonnassie, Toulouse, 1999, p. 173-178.

⁹ François Menant, *Campagnes lombardes...*, p. 654.

plusieurs reprises des personnages en vue, en compagnie desquels il est témoin ou expert foncier (*estimator*) dans les transactions du monastère. La convention sur le partage des biens de Landulfus en 1119 montre bien cette insertion dans le groupe dirigeant de la première commune, en même temps qu'elle en suggère les limites étroites : les trois témoins à cet acte que nous pouvons identifier, Lanfrancus et Iohannes de Castello et Iohannes Antilde¹⁰, sont de gros opérateurs fonciers, et ils apparaissent au cours des années précédentes parmi les premiers consuls de la ville connus, ou dans les listes de notables qui préfigurent le consulat¹¹ ; ils sont d'ailleurs des familiers et des bienfaiteurs d'Astino, ce qui contribue à expliquer leur présence à un acte dont le monastère sort bénéficiaire, mais non sans contestation. Mais ils sont surtout tous les trois apparentés à l'un des gendres de Landulfus, Aripandus de Castello, et aucun autre notable ne s'est déplacé pour l'occasion. L'analyse prosopographique, avec ses limites et ses risques de surinterprétation –même dans une situation documentaire favorable comme celle-ci- situe donc assez précisément Landulfus à la frange du groupe dominant bergamasque de son temps.

¹⁰ Ibidem.

¹¹ Commodément rassemblées par Angelo Mazzi, *Studi Bergomensi*, Bergame, 1888 ; Id., *Note suburbane con un appendice sui Mille homines Pergami del 1156*, Bergame, 1892.

L'impression que laissent les documents conservés est que Landulfus lui-même est un *homo novus*¹²; mais les ruptures anthroponymiques sont trop fréquentes dans ce milieu pour que l'on puisse exclure complètement la possibilité que l'éponyme de la lignée des Camerarii –rapidement arrêtée par le hasard biologique- soit un rejeton d'une famille du patriciat bergamasque, qui aurait acquis et transmis ce nouveau nom en raison de l'importance de ses fonctions ou de sa richesse. Son surnom de *camerarius* ne peut d'ailleurs pas être rattaché à une fonction de trésorier auprès d'une institution précise¹³, et il doit plutôt évoquer sa fortune ou la façon méthodique

¹² Contrairement à l'usage, Landulfus n'est désigné que deux fois, au début de sa carrière, par le nom de son père : *Landulfus filius quondam Orsoni* (doc. 1 et 6). Ce nom d'Orsonus n'évoque d'ailleurs rien de précis dans la documentation sur l'élite citadine bergamasque de la fin du XIe siècle. Cette absence de référence paternelle, et la préférence exclusive accordée à son sobriquet de Camerarius pour le désigner, renforcent l'impression que Landulfus est un « nouveau riche » plutôt qu'un « fils de riche ».

¹³ Landulfus Camerarius n'est pas le chambrier épiscopal homonyme de la fin du XIe siècle, comme je l'ai d'abord cru (François Menant, *Campagnes lombardes...*, p. 719 n. 191) : voir François Menant, *Nouveaux monastères...*, n. 138 ; on dispose d'ailleurs de témoignages de 1187, qui nomment les chambriers épiscopaux des 60 années précédentes : ce sont quatre chanoines (éd. Giuseppina Valsecchi, « *Interrogatus...respondit* ». *Storia di un processo del XII secolo*, Bergame, 1989, p. 133). Le sobriquet

dont il la gère, un peu de la même façon qu'une autre famille de ce milieu acquiert le nom de Braganiola (ou Brachaniola), formé sur la *bragania*, qui est une opération de crédit¹⁴. Au demeurant les affaires de Landulfus, telles que nous les connaissons, ne portent pas sur des sommes importantes, en comparaison de celles que déboursent plusieurs de ses contemporains pour acquérir des seigneuries rurales : si l'impression que donne la documentation est exacte, Landulfus Camerarius apparaît comme un second rôle aussi bien du point de vue économique que par sa position sociale.

Second rôle sans doute, Landulfus est néanmoins un excellent exemple de certains traits du groupe dominant de la première commune bergamasque¹⁵ : il a des disponibilités financières, il les

Camerarius pourrait se référer à une fonction analogue exercée auprès d'une autre institution, mais on voit mal laquelle : les seuls employeurs potentiels d'un trésorier, à Bergame, seraient les chapitres cathédraux, mais Landulfus n'apparaît pas à ma connaissance dans leur documentation, pourtant généreuse, et les chanoines s'occupent eux-mêmes de leurs finances. Il ne doit pas non plus avoir hérité ce surnom de son père, qui est appelé simplement Orsonus les deux fois où il est mentionné.

¹⁴ Sur la famille et la *bragania*, François Menant, *Campagnes lombardes...*, p. 653-654.

¹⁵ Notons en passant que Landulfus ne souscrit jamais ses actes, ce qui est normal à cette époque et dans ce milieu que l'on pourrait dire très proche de la scripturalité et baignant dans le document écrit (et dans les comptes), sans toutefois disposer de la capacité technique

utilise pour acheter des terres, et il est lié au monastère d'Astino. Son fils, le juge Iohannes, incarne assez bien quant à lui l'idéal humain de l'élite citadine de ce temps, puisqu'il est à la fois soldat et juriste : son testament, par lequel il partage ses armes et ses livres, constitue un remarquable raccourci du mode de vie de ces « nouveaux Romains », comme ils se qualifient eux-mêmes¹⁶. Le titre de juge que porte Iohannes atteste son appartenance au patriciat¹⁷ et constitue probablement un pas en avant important dans la légitimation sociale, s'il est bien exact que son père est lui-même un parvenu¹⁸ ; mais son

nécessaire pour le créer et l'utiliser directement : Landulfus ne semble donc pas savoir écrire, mais il possède cependant des archives et il sait compter, c'est même sans doute ce qui lui vaut son sobriquet ; et son fils est juriste, possède des livres et ambitionne que son propre rejeton poursuive dans cette voie.

¹⁶ Dans le poème contemporain de Mosè de Brolo, éd. Guglielmo Gorni, *Il « Liber Pergaminus » di Mosè de Brolo*, Spolète, 1980.

¹⁷ Jean-Claude Maire Vigueur, «Gli "iudices" nelle città comunali : identità culturale ed esperienze politiche», dans Pierre Toubert et Agostino Paravicini Bagliani (éd.), *Federico II e le città italiane*, Palerme, 1994, p. 161-178.

¹⁸ Le testament de Iohannes livre des indices intéressants sur son intégration sociale. Plusieurs des exécuteurs testamentaires et des bénéficiaires des legs appartiennent à des familles importantes ou pour le moins assez connues : Brachaniola, Adelaxie (le nom de Grippus Oberti Pachani évoque l'onomastique de cette famille), de Scano. L'ample choix d'églises bénéficiaires suggère de multiples relations

nom est complètement absent des sources communales de son temps¹⁹, pourtant assez abondantes²⁰, et la dimension politique lui fait défaut aussi bien qu'à son père, ce qui suggère qu'il n'occupe comme ce dernier qu'une place périphérique dans le groupe dominant de la ville.

Quant au lien privilégié avec le monastère d'Astino, il est également très caractéristique de l'élite communale²¹. Les premiers moines et leurs bienfaiteurs sont issus de ce groupe social : le San Sepolcro d'Astino a été fondé en 1107 tout près de la ville, et c'est d'abord à mon avis une communauté spontanée, comme on en voit beaucoup à cette époque. Les moines d'Astino entrent quelques années plus tard dans la congrégation de Vallombreuse : ils en partagent l'ambition réformatrice et la vocation à mener une action pastorale en milieu urbain, dont la principale expression concrète est à

que la documentation, à vrai dire, ne confirme pas du tout. En revanche le seul de ses gendres qui soit nommé est tout à fait inconnu (doc. 29).

¹⁹ On remarquera en particulier que Iohannes ne fait jamais partie des équipes consulaires ; celles-ci comportent pourtant presque toujours à cette époque un juge, identifié comme tel dans les listes, et les chances qu'avait Iohannes d'être choisi devaient être statistiquement assez élevées puisque le groupe socio-professionnel des juges devait être très restreint dans une ville comme Bergame.

²⁰ Et même de l'ensemble des sources disponibles ; mais je n'ai pas procédé à un dépouillement systématique comme pour Landulfus.

²¹ François Menant, *Nouveaux monastères ...*

Bergame une confrérie de laïcs, le *consortium* d'Astino, qui fonde et dirige un hôpital. Astino a dès le début la faveur du groupe dirigeant de la commune de Bergame, qui se forme juste à la même époque : les deux premiers documents qui mentionnent les consuls, en 1117, sont des donations qu'ils font au monastère. Les moines d'Astino se constituent rapidement un domaine foncier aux environs de la ville : leurs archives, abondantes, sont donc un excellent miroir de la pénétration foncière des citadins dans les campagnes italiennes, dans sa phase pratiquement la plus ancienne. Les archives d'Astino ont englobé beaucoup de petits dossiers sur les propriétés des citadins, parmi lesquels celui de Landulfus est un des plus denses.

Au-delà de leur intérêt pour l'histoire économique, les donations de Landulfus et de son fils à ce monastère laissent aussi deviner leur orientation spirituelle –qu'elle soit le fruit d'une conversion personnelle, ou une simple adhésion à la tendance dominante du groupe social à la périphérie duquel ils se situent. Landulfus atteint en effet l'âge adulte au moment même où la ville émerge des très violents affrontements qu'elle a vécus pendant la réforme grégorienne et la *pataria*. Les derniers conflits armés entre les troupes impériales et celles de la comtesse Mathilde sont contemporains des premières affaires de Landulfus, l'évêque schismatique Arnulfus n'est définitivement évincé qu'en 1106, et on entrevoit pendant longtemps encore les séquelles des déchirements qu'a subis pendant ce demi-siècle de troubles la société bergamasque. L'attachement de Landulfus et de son fils à Astino nous renseigne donc très précisément sur leur choix religieux, puisque la fondation vallombrosaine est un élément primordial dans la conquête de la ville par le mouvement réformateur ;

mais ce choix se manifeste trop tard pour constituer une prise de parti tranchée. En fait Landulfus semble bien ne découvrir la communauté vallombrosaine que dix ans après sa fondation, une fois que le groupe dominant de la ville s'y est lui-même rallié : ce n'est qu'à partir des deux donations effectuées par les consuls, en 1117, que la poignée de bienfaiteurs qui avaient permis l'installation de la communauté – souvent en devenant eux-mêmes tôt ou tard moines ou convers – s'élargit au point d'englober rapidement la majorité des notables de Bergame. Les donations de Landulfus et sa fréquentation du monastère, à partir de 1119²², pourraient donc être considérées comme l'expression d'un certain conformisme intellectuel ou social²³.

²² Le doc. 12, s'il concerne bien une donation de Landulfus et s'il est (comme cela paraît très vraisemblable) contemporain de l'acte de 1117 rédigé au recto, ferait coïncider très exactement les premières libéralités de Landulfus au monastère avec les donations des consuls et avec le début du mouvement général d'intérêt pour les Vallombrosains parmi les Bergamasques.

²³ On notera, sans en tirer de conclusion particulière, que le notaire attiré de Landulfus, dès ses premières transactions, est Arnaldus, notaire et juge, qui est aussi un des deux notaires habituels des moines d'Astino, et qui instrumente beaucoup également pour des membres du groupe consulaire. La qualité de juge suggère qu'Arnaldus possède une compétence particulière, et peut-être aussi que sa situation sociale est plus relevée que celle de ses collègues qui ne sont que notaires (voir ci-dessus).

Mais la majeure partie du dossier qui nous a été transmis montre Landulfus occupé à rassembler des terres, par acquisition auprès de ruraux des environs de la ville. C'est l'activité des citadins de ce temps qui nous est le mieux connue, car la documentation qu'elle a suscitée a été soigneusement conservée, comme titres de propriété, par les églises urbaines auxquelles est échue plus ou moins rapidement une partie des terres ainsi rassemblée. Qu'il suffise de citer le cas, particulièrement important, précoce et bien documenté, des Milanais qui gravitent autour de S. Ambrogio ; mais bien d'autres exemples pourraient être évoqués. La quasi-exclusivité de ce genre de documentation induit même quelques dangers pour l'observateur : le rassemblement foncier par les citadins, et la dépossession de la paysannerie qui l'accompagne²⁴, ne concernent encore à cette époque que les environs des villes, et le marché de la terre peut avoir ailleurs une allure bien différente, dominée par des transactions entre ruraux et par des stratégies qui ne sont pas forcément d'accumulation²⁵. Il reste

²⁴ François Menant, « Genèse d'un "petit peuple" : la paysannerie lombarde à l'époque des communes », dans *Le petit peuple dans l'Occident médiéval. Actes du colloque (Montréal, octobre 1999)*, sous presse ; Jean-Louis Gaulin et François Menant, « Crédit rural et endettement paysan dans l'Italie communale », dans *Endettement paysan et crédit rural dans l'Europe médiévale et moderne (Actes des XVIIes Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, septembre 1995)*, Toulouse, 1998, p. 35-68.

²⁵ Voir *Le marché de la terre au Moyen Âge. Actes des rencontres de la Fondation des Treilles (juin 1999) et de Saint-Lambert des Bois*

que Landulfus Camerarius, à son niveau relativement modeste, incarne bien une tendance dominante des rapports sociaux du début du XIIe siècle, tels que les montrent les archives des villes d'Italie du Nord.

La quinzaine de documents qui éclairent l'activité de Landulfus révèlent quelques caractéristiques des stratégies foncières du groupe social auquel il appartient, ou autour duquel il gravite. Les acquisitions sont groupées dans un rayon de quelques kilomètres au Sud-Ouest de la ville²⁶, dans des terroirs arrosés par la Morla –le seul canal d'irrigation déjà vraiment important à cette époque- et la Quisa, un cours d'eau secondaire²⁷ : il s'agit de terres suburbaines faciles à

(juin 2001), à paraître, particulièrement les contributions sur l'Italie ; et Chris Wickham, « Vendite di terre e mercato della terra in Toscana nel secolo XI », *Quaderni Storici*, 65 (1987), p. 355-378.

²⁶ Bloello, Pratum de Robore, Grumello, Dalcio, Lallio. Sur ces différents lieux, François Menant, *Campagnes lombardes...*, p. 190 n. 74. Le plus éloigné, Lallio, est à 5 km de la ville ; c'est aussi le seul dont on ne soit pas sûr que l'irrigation y arrive déjà à cette époque.

²⁷ La vigne qu'il possède aux portes de la ville est à peu près dans la même direction, à l'Ouest (hors la porte S. Alessandro, doc. 24 ; c'est la même que celle du doc. 27, « in Canale », sous deux désignations différentes, et sans doute que celle du doc. 25). La seule des localités où Landulfus a des intérêts qui soit située dans un secteur différent est Sorisole, dans les collines au Nord de la ville, mais on ne sait pas exactement à quoi correspond le loyer qu'il rachète à la communauté du lieu.

contrôler –à une époque où la commune commence seulement à étendre son autorité sur le *contado*²⁸-, dans les secteurs qu’atteignent les canaux d’irrigation, dont le réseau est en plein développement mais encore restreint. Rien d’étonnant à ce qu’on retrouve parmi les propriétaires limitrophes un certain nombre de Bergamasques bien connus ; quant au monastère d’Astino, tout proche de ces terres, la donation que lui fait Landulfus s’intègre parfaitement aux orientations de son expansion foncière. Mais si les acquisitions de Landulfus reflètent une stratégie bien pensée, elles restent assez modestes : il achète des parcelles isolées, voire des *petiolae*, bien plus que des exploitations entières ; ces terres semblent généralement n’avoir pas de qualités particulières : elles portent souvent des châtaigniers, la grande ressource des sols pauvres et des paysans, et il est rare qu’elles côtoient directement les canaux d’irrigation. Quant aux vendeurs, ils appartiennent presque tous à quelques familles des villages de Grumello et Lallio. Landulfus apparaît donc comme un acteur assez efficace, mais modeste, de la concentration foncière.

Sa première entreprise dont le souvenir soit conservé²⁹ est aussi la seule à montrer la façon dont il gère ses domaines et dont il intervient

²⁸ Mais quelques familles bergamasques acquièrent dès les premières décennies du XIIe siècle des seigneuries situées à plusieurs dizaines de kilomètres de la ville, en s’insérant dans la clientèle épiscopale ou en versant de grosses sommes à des lignages seigneuriaux en déconfiture. Landulfus, je l’ai déjà remarqué, est très éloigné de projets de cette envergure.

²⁹ Doc. 1.

dans l'aménagement agraire : il s'agit de la mise en valeur d'une terre où n'existe alors qu'une cabane³⁰. Le fait que c'est un défrichement ressort clairement de l'obligation de construire une maison et du choix d'un loyer à part-fruit : Landulfus s'assure la moitié de tous les produits que pourra fournir cette terre, y compris les plus humbles (les navets) et ceux qui peuvent trouver un débouché dans l'artisanat (le lin³¹). Cette minutie dans l'établissement du loyer est relativement rare dans les baux bergamasques, et suggère le soin avec lequel Landulfus mène ses affaires en ce début de sa carrière ; le taux de prélèvement, exceptionnellement lourd pour l'époque, en est un autre indice. Ce premier texte est par ailleurs particulièrement intéressant parce qu'il constitue l'une des pièces –quelques dizaines au total- du dossier du peuplement et de la mise en valeur des environs immédiats de la ville au cours du demi-siècle qui entoure 1100 : les collines, les fonds marécageux, les landes arides, sont transformés par l'irrigation et par l'implantation d'un semis de fermes, sous l'impulsion de riches habitants de Bergame³². A ce titre aussi Landulfus est très représentatif du groupe dominant de sa ville.

La typologie des propriétaires qui cèdent leurs biens à Landulfus est également caractéristique des stratégies citadines : il s'agit de

³⁰ Sur le sens de *tegia*, François Menant, *Campagnes lombardes...*, p. 143-144.

³¹ Qui n'est en fait guère attesté autour de Bergame : c'est plutôt une culture de la basse plaine humide, dont le grand développement coïncide avec celui de la production textile, au XIIIe siècle.

³² François Menant, *Bergamo comunale ...*, p. 102-106.

ruraux suburbains, très probablement propriétaires-exploitants. Cette région est alors dominée par la petite et moyenne propriété paysanne, souvent complétée par des tenures emphytéotiques³³ dont le statut est en fait très proche de celui de la propriété. Les acquisitions de Landulfus contribuent à la rapide évolution qui commence alors à affecter cette structure foncière, en transformant les propriétés ou quasi-propriétés paysannes en tenures à loyers élevés, et en intensifiant simultanément l'exploitation : le premier texte du dossier est un véritable cas d'école de ce mouvement.

Les veuves et les orphelins³⁴ sont des proies de choix pour les acquéreurs citadins, de même que les familles paysannes³⁵ atteintes

³³ Comme la *terra de sorte* du doc. 8.

³⁴ Doc. 3, 4, 8, 10. Au demeurant ces textes ne sont pas significatifs par eux-mêmes, puisqu'ils ne sont nullement explicites sur la situation de détresse des vendeurs. Ils ne prennent leur sens –qui n'est d'ailleurs pas assuré dans tous les cas– que par référence à d'autres actes analogues qui montrent la liquidation de la succession paternelle ou mentionnent le manque de ressources comme cause de la vente. C'est surtout le cas lorsqu'est requise l'intervention d'un juge pour permettre la vente de terres par les orphelins pour régler les dettes paternelles, ou pour se nourrir. Ici suffit le consentement du *mundoaldus* –tuteur des femmes qui n'ont pas de mari ni de père–, et les textes sont moins explicites. Rappelons aussi que le rôle économique des veuves est ambivalent : il est probable que celles qui traitent avec Landulfus sont dans une situation fragilisée, et vendent pour survivre, mais on peut aussi interpréter ces ventes comme une

par le partage successoral égalitaire³⁶. Comme la plupart des autres textes –très nombreux- qui illustrent ces transferts de propriété, le dossier Camerarius reste d'ailleurs discret sur les liens qui peuvent s'établir à la suite des cessions de terres par les ruraux ; on entrevoit ces liens dans l'installation d'un paysan sur une nouvelle exploitation³⁷, ou dans la liquidation de la redevance que Landulfus versait aux hommes du village de Sorisole³⁸ : les rapports qui commencent à se modeler entre citadins et ruraux sont de subordination des seconds, et d'indépendance des premiers. Mais on ne peut pas en dire davantage à partir de ces quelques textes.

réduction volontaire d'exploitations désormais trop grandes après la dissolution du ménage ; et il faut rappeler que certaines veuves apparaissent comme des acteurs importants du crédit local, grâce à l'accumulation de capitaux que leur permettent des besoins désormais réduits.

³⁵ Le doc. 2 présente aussi un cas de vente qui suit la mort du père, mais en milieu citadin –même s'il s'agit de propriétés ayant appartenu encore peu de temps auparavant à des ruraux- : il semble bien que le défunt Iohannes Pistinaca soit la même personne que *Dagivertus qui dicitur Pistinaca filius quondam Benedicti* de Bergame, qui achetait encore en février 1101 à un couple du village de Gorle un pré dans le même lieu-dit Prato della Robore (PCB 554). Il est mort entre temps, ses héritiers se défont d'une partie de son patrimoine.

³⁶ Doc. 13.

³⁷ Doc. 1.

³⁸ Doc. 11.

Un autre objet privilégié des acquisitions citadines est constitué par les propriétés d'églises lointaines –ici S. Giovanni Domnarum de Pavie-, héritées d'une époque révolue³⁹ : les ensembles domaniaux fonctionnels que les évêchés et les grands monastères lombards déployaient des Alpes au Pô aux beaux jours du système domanial sont au XIIIe siècle réduits à des lambeaux éparpillés et presque oubliés, qui ne rapportent que quelques deniers, d'ailleurs difficiles à percevoir. Après la transformation des propriétés paysannes en tenures, que nous venons d'observer, l'action de Landulfus offre ici encore un bel exemple d'un autre aspect du remodellement des structures foncières par les investisseurs citadins : ils acquièrent ces restes de propriétés désormais sans rentabilité et rachètent les droits

³⁹ Doc. 9 et 17. Sur S. Giovanni Domnarum, François Menant, « Nouveaux monastères... », n. 87. D'autres acquéreurs de la même époque lancent des opérations analogues à bien plus grande échelle, envers d'autres vieilles propriétés : celles des comtes de Bergame par exemple, à l'acquisition desquelles participe Iohannes Homodei, associé de Lanfrancus. Sur ce dernier exemple, François Menant, « Les Giselbertins, comtes du comté de Bergame et comtes palatins », dans *Formazione e strutture dei ceti dominanti nel medioevo : marchesi conti e visconti nel regno italico (secc. IX-XII). Atti del primo convegno di Pisa, 10-11 maggio 1983*, Rome, 1988, p. 115-185 ; trad. ital. dans Id., *Lombardia feudale. Studi sull'aristocrazia padana nei secoli X-XIII*, Milan, 1992, p. 39-130. Sur la restructuration foncière à partir des anciens types de propriétés, voir surtout Id., *Bergamo comunale*, p. 146-181.

des intermédiaires qui les obèrent, avant de les intégrer à de nouveaux ensembles fonciers gérés selon des principes différents⁴⁰. L'amortissement de la rente en vin due à la communauté rurale de Sorisole⁴¹ –toujours aux environs immédiats de la ville- est vraisemblablement une autre expression de ce même travail de remembrement des droits de propriété ; le texte est trop succinct pour qu'on puisse en dire davantage, mais il évoque une situation qui va devenir très courante, celle du propriétaire citadin qui rompt un lien coutumier avec la communauté locale.

En revanche le dossier ne révèle rien sur le principal instrument des stratégies citadines⁴², le prêt sur gage foncier⁴³. Il ne fait pas de doute que Landulfus le pratique, comme tous ses congénères, et

⁴⁰ Il est d'ailleurs possible que dans l'acquisition des biens de S. Giovanni Domnarum, Landulfus soit un simple intermédiaire des moines d'Astino : l'affaire est nettement au-dessus de son envergure habituelle, alors qu'on connaît plusieurs acquisitions analogues effectuées par le monastère auprès d'églises d'autres diocèses qui conservaient des vestiges de propriétés dans les environs de Bergame.

⁴¹ Doc. 11.

⁴² Jean-Louis Gaulin et François Menant, « Crédit rural... » ; François Menant, « Genèse d'un "petit peuple" ... »

⁴³ Le dossier reste également muet sur un autre phénomène fondamental, lié au prêt sur gage foncier : la constitution de rentes, qui n'apparaît qu'au doc. 3 ; le testament de Iohannes crée également des rentes, mais sans préciser sur quel biens elles sont assises, sauf celle qui est à prélever sur un loyer.

qu'une partie au moins de ses acquisitions repose sur ces avances d'argent ou de blé aux petits propriétaires en difficulté qui apparaissent dans la documentation depuis la fin des années 1070. Il est possible d'ailleurs que cette pratique soit également à l'origine de sa fortune, dont nous ne savons rien : les Bergamasques ne disposent guère de possibilités d'accès au grand commerce, et à cette époque la production de fer et de drap ne doit pas encore être assez développée pour susciter des profits importants⁴⁴ ; les propriétés foncières des citadins ne sont pas non plus encore assez étendues pour qu'elles génèrent des surplus abondants. Dans ces conditions, le prêt à intérêt, l'exercice de l'activité juridique, les revenus que peut susciter un rapport privilégié avec une église –comme gestionnaire par exemple⁴⁵– sont les sources principales de l'accumulation de capitaux.

⁴⁴ Sans qu'on puisse se prononcer avec certitude : la documentation conservée, concentrée sur la propriété foncière, peut très bien laisser dans l'ombre d'autres activités. Par exemple la fameuse lettre envoyée de Constantinople par Mosè de Brolo –exact contemporain de Landulfus– révèle l'insertion de certains représentants de l'élite citadine dans le grand commerce. Et le fer de Val di Scalve fait alors l'objet d'un commerce important depuis un siècle au moins (mais les citadins n'y sont apparemment pas mêlés).

⁴⁵ Ce qui peut être le cas de Landulfus si le surnom de *camerarius* correspond à une fonction de ce type qu'il aurait exercée ; mais nous avons vu qu'on ne peut rien affirmer à ce sujet.

En dépit de leurs lacunes et de leurs zones d'ombre, les archives de Landulfus Camerarius permettent ainsi d'esquisser la figure d'un personnage de deuxième plan, dans une commune qui est elle aussi de deuxième ordre. Landulfus vit une époque de bouleversements politiques, sans y jouer un rôle suffisant pour qu'il en soit resté une trace écrite. Nous connaissons un peu mieux ses choix religieux, à travers son adhésion au camp réformateur incarné par les moines vallombrosains d'Astino. Comme presque toujours dans la documentation de ce temps, c'est à travers ses actions économiques, et essentiellement foncières, que nous entrevoyons sa situation sociale et devinons à l'occasion ses ambitions, voire ses idées. Landulfus semble bien graviter à la marge du groupe dominant de la commune, et lui être extérieur par ses origines familiales, mais ce point important ne peut pas être affirmé avec une complète certitude, étant données les pratiques anthroponymiques de ce milieu social. Il en illustre en tout cas assez bien, à l'échelle modeste qui est la sienne, certains comportements économiques fondamentaux qui tournent autour de l'accumulation foncière et de la mise en valeur agraire dans les environs immédiats de la ville. Les rapports qu'il noue avec le monastère d'Astino à l'époque où celui-ci entre en faveur auprès du groupe dirigeant, le mariage d'une de ses filles dans une famille influente, et la carrière de juriste (et de soldat, sans doute occasionnel) qu'il ouvre à son fils témoignent d'un processus d'insertion et de légitimation sociales qui utilise des moyens tout à fait caractéristiques de ce temps : l'appui sur un établissement religieux, le rôle social et sans doute financier du savoir, et naturellement l'alliance matrimoniale. L'absence d'héritier mâle met fin dès la deuxième

génération à ce parcours familial, qui apparaît en somme comme une tentative plus ou moins réussie d'identification au groupe dominant, plutôt que comme une véritable ascension sociale : la fortune et l'influence de Landulfus et de son fils sont en effet restées bien médiocres.

François Menant

Appendice documentaire .

Tous les documents sont des actes notariés, aujourd'hui conservés en originaux dans le fonds du monastère du San Sepolcro d'Astino (Bergame, Biblioteca Civica Angelo Mai, Pergamene del Comune ; abrégé PCB). Ils sont inédits, sauf les n^{os} 12, 14, 22 et 27. La datation suit le style de la Nativité.

Par souci de brièveté, on a omis l'indiction, les professions de loi (toujours lombardes), ainsi que les noms des notaires rédacteurs des actes⁴⁶ et ceux des témoins. Ces derniers sont presque toujours désignés par un nom unique si courant qu'il ne permet aucune identification (Albertus, Iohannes...) ; les exceptions ont été relevées.

La monnaie qui circule alors à Bergame, indiquée simplement comme des deniers, est le denier milanais ; le document 17 (1122)

⁴⁶ Voir une remarque ci-dessus à propos du notaire Arnulfus.

contient une mention précoce de « vieux milanais », correspondant à la frappe de nouveaux deniers de plus faible valeur.

Les localités citées sont toutes situées à quelques kilomètres de Bergame, ou incluses dans l'extension actuelle de l'agglomération.

1 perche = 670 m² (=24 tables) ; 1 table = 28 m² (= 12 pieds).

1 muid de blé = 210 litres = 10 setiers ; 1 setier = 21 litres.

1 somme = 8 setiers.

1 - Août 1102. PCB 562 b. Bergame. *Landulfus qui vocatur Cameraro filius quondam Orsoni de civitate Bergamo* loue à perpétuité à Marinus fils de [mot illisible] de loco [mot illisible], un champ et une vigne avec une cabane (*tegia*) près de Bergame, lieu-dit Prato de Robore, pour un loyer de la moitié du grain, du vin, du lin et des navets (*rava*) [qu'il y produira], et à charge d'y construire une maison (*casam levare*) sous peine d'une amende de 50 sous.

2 - Décembre 1102. PCB 518. Bergame. *Iohannes filius quondam Iohannis Pistinaca* de Bergame et Richilda, veuve du frère de Iohannes, Gisilbertus, vendent à Landulfus Camerarius, représentant (*missus*) Iohannes Homodei de Bergame, pour 4 sous, leur part (*porcio*) d'un champ, lieu-dit Pratum de la Robore. Cette part mesure 11 tables 3 pieds.

3 - Janvier 1104. PCB 540. Bergame. *Bonusvicinus filius quondam Gualperti de Grumello* et sa mère Politia vendent à Landulfus Camerarius, *missus* de Iohannes Homodei fils de [mot laissé en blanc] de Bergame, pour 4 livres 8 sous, 31 parcelles de terre à Grumello :

une maison avec ses dépendances et une vigne attenante (*sedimen cum casa curte et vinea in ipso vico*), 11 champs mesurant en tout 19 perches 5 tables, dont deux jouxtent un canal d'irrigation, la *murgula*, et 19 parcelles plantées de châtaigniers, chênes ou hêtres.

Ajout à la fin du document : le loyer (*fictum*) de cette terre est d'un muid de froment, un de seigle, un de panic, un de mil. Si les vendeurs vendent une autre terre, Landulfus aura faculté de préemption à 12 deniers de moins que tout autre acheteur.

La mention du loyer indique certainement que la terre a été rétrocédée au vendeur en tenure perpétuelle. L'opération aboutit en fait à la constitution d'une rente.

4 - Janvier 1110. PCB 506. Bergame. Alberga veuve de Vitalis de Grumello et sa fille Elena, au nom aussi des deux petites sœurs de celle-ci, Gislina et Ottolina, mineures, et avec l'accord de leur *mundoaldus*, Amizo, frère d'Alberga, vendent à Landulfus Camerarius, pour 4 livres 4 sous, leur part de 8 parcelles à Grumello, soit en tout 13 perches 16 tables. Fidéjusseur pour les deux mineures : Arnulfus Bonsenioris.

5 - Mars 1112. PCB 576/1. Bergame. Lanfrancus Frascie de Bergame vend à Landulfus Camerarius, pour 3 livres, sa part, soit la

moitié, d'une châtaigneraie au lieu-dit in Bloello. Son épouse, Richilda, donne son consentement et reçoit un launchild⁴⁷.

6 - Mars 1112. PCB 587/1. Grumello. Jean dit Bonizoni, son fils Albert et son petit-fils Jean, de [Grumello], vendent à *Landulfus qui dicitur Camerarius filius quondam Orsoni de civitate Pergamo*, pour 7 livres 11 sous, deux champs à Grumello, qui portent deux châtaigniers et mesurent 19 perches en tout. Bonafemina, épouse d'Albert, donne son consentement et reçoit un launchild.

7 - Janvier 1114. PCB 587/2. Bergame. *Vitalis filius quondam* [mot laissé en blanc] de Lallio vend à Landulfus Camerarius pour 22 [lacune] une *petiola de terra cum arbore uno castaneo*, à Lallio, lieu-dit Brucherolo. Ferlinda son épouse donne son consentement et reçoit un launchild.

8 - Mai 1114. PCB 562 h. Le lieu manque. *Elena filia quondam Vitalis de Grumello*, avec le consentement de son *mundwaldus* Albert, vend à Landulfus Camerarius, pour 35 sous, tous ses biens à Grumello sauf *terra de sorte* (c'est-à-dire la terre tenue en concession de longue durée).

⁴⁷ Sauf mention contraire (doc. 17), la nature du launchild (compensation accordée à l'épouse du vendeur pour les droits qu'elle possède sur le bien cédé) n'est pas précisée dans ces actes.

9 - 23 mai 1114. PCB 1090. Crémone. Jean et Albert, fils de [lacune], *abitatores in civitate Cremona*⁴⁸, investissent à perpétuité Landulfus Camerarius de toute la terre qu'ils tiennent à Dalcio (*Alse*), à loyer de 20 deniers, du monastère S. Giovanni *Domnarum* de Pavie. Landulfus Camerarius devra s'acquitter chaque année du loyer envers le monastère. Ils reçoivent 5 livres de milanais. Témoins : Lanfrancus de Suisio, Petrusacius, Giselbertus Homodei⁴⁹, et un autre Giselbertus.

⁴⁸ Il s'agit probablement de Jean et Albert de Lallio : cf. le doc. 17, dernière phrase. L'expression *habitor civitatis* désigne le plus souvent dans ces textes (avec bien des exceptions : notamment Iohannes Camerarius lui-même dans le doc. 25) des personnes installées récemment dans la ville, par opposition à *de civitate* qui s'applique aux citoyens de vieille souche. Ces deux personnages sont peut-être les fils de Vitalis et de Ferlinda (doc. 7 et 10), dont les noms ne sont pas précisés ; de Lallio est de toute façon un nom très répandu, Iohannes et Albertus le sont encore plus. Le type de bien cédé peut aussi laisser penser qu'il font partie de la famille des seigneurs de Lallio, vaste et mal connue : François Menant, *Campagnes lombardes...*, p. 634 et n. 295.

⁴⁹ Lanfrancus de Suisio est un Bergamasque bien connu, gros opérateur foncier (François Menant, *Campagnes lombardes...*, p. 638 n. 299 et généalogie 18 p. 900) ; Giselbertus Homodei est probablement le frère, en tout cas un proche parent, de Iohannes Homodei, associé de Landulfus et lui-même homme d'affaires très actif (doc. 2 et 3 ; sur la famille Homodei : François Menant,

10 - Novembre 1114. PCB 587/3. Bergame. Ferlinda, veuve de Vitalis de Lallio, avec le consentement de ses fils, vend pour 10 sous à Landulfus Camerarius une parcelle plantée de sept châtaigniers à Lallio, lieu-dit *in Minutulis*.

11 - Novembre 1116. PCB 3802. Bergame. Huit *homines de Sorisole*, représentant (*per parabolam*) les *consortes de loco Sorisole*, investissent Landulfus Camerarius d'un setier de vin *quem solitus erat dare eis fictualiter*. Il tiendra désormais ce setier pour un loyer (*fictum*) d'un denier, qui ne sera pas exigé. Ils reçoivent 16 sous.

12 - Vers 1117. Texte écrit au dos de PCB 328 ; au recto, de la même main, se trouve la donation –bien connue– des Suardi à Astino (novembre 1117). Le texte rédigé au verso, lisible seulement en partie et dont la fin a été coupée, concerne des donations faites à Astino. On lit notamment : *breve eiusdem sancti Sepulchri cartulam camerarii fecit Gisilbertus*. Le rapport avec Landulfus Camerarius est impossible à préciser.

Édition : Francesca Cremaschi, « Le origini del monastero di San Sepolcro di Astino », *Bergomum*, LXXXVIII (1993), n° 3, p. 5-38, doc. XII.

Campagnes lombardes..., p. 654 et généalogie 28 p. 909). Petrusacius est sûrement Petracius, le gendre de Landulfus (doc. 15).

13 - Février 1119. PCB 561 d. Bergame. Petrus et Bertarius, fils de feu Albert de Grumello, et Ferlinda et Imilda, filles de feu Vitalis de Grumello, tous les quatre parents (*consanguinei*), vendent à Landulfus Camerarius, pour 7 sous, un champ avec des châtaigniers à Grumello, lieu-dit Gleriola.

14 - Février 1119. PCB 2564. Astino. Landulfus Camerarius donne au monastère d'Astino, pour le repos de son âme, tous ses biens à Lallio et Grumello. Témoins : Gisilbertus, Iohannes, Scalvinus. Souscription d'*Arnaldus iudex*. Notaire : Adam, *notarius sacri palatii*.

Édition partielle : Mario Lupi, *Codex diplomaticus civitatis et ecclesiae bergomatis*, II, Bergame, 1799, col. 903.

15 - Avril 1119. PCB 523. Bergame. Ariprandus de Castello et sa femme Berlinda, Petracius et sa femme Elizabeth, et Iohannes et sa femme Otta, tous de Bergame, renoncent (*refutaverunt*) envers Landulfus Camerarius, père des trois femmes, à leurs droits sur les biens de ce dernier, meubles et immeubles, présents et futurs.

S'il naît à Landulfus Camerarius un fils légitime, celui-ci héritera *communiter* avec ses sœurs et ses beaux-frères de tous les biens, sauf ce que Landulfus Camerarius *moderatim alicui dederit*.

Si Landulfus Camerarius reste sans autre héritiers légitimes que ses filles, il fera de ses biens ce qu'il voudra, mais *moderatim et sine odio*.

Les trois filles reçoivent tous les biens de Landulfus Camerarius à Bloello et Prato de la Robore. Landulfus Camerarius s'en réserve l'usufruit sa vie durant.

Témoins : Lanfrancus et Iohannes de Castello, Gisilbertus et Armenulfus et Iohannes Antilde. Notaire : Arnaldus *notarius et iudex*.

16 - Mai 1121. PCB 1377. Astino. Camerarius est témoin à la vente au monastère d'Astino par Otto Dulcionis de Bergame de quelques terres proches du monastère.

17 – 21 juin 1122. PCB 984. Pavie. Le prévôt et le chapitre de l'église S. Giovanni *Domnarum* de Pavie concèdent à Landulfus Camerarius et à Paganus [de Alse] de Bergame, représentés par leur *missus* le clerc Rogberus (?), en *libellum ad fictum reddendum* pour 29 ans, tous les biens de leur église à Dalcio (*in loco et fundo Alse*), d'une surface de [lacune], qui rendent un *fictum* annuel de 5 sous 6 deniers de vieux milanais. Les preneurs versent 4 livres de la même monnaie, et donneront comme loyer annuel un denier et une chandelle. Peine pour qui rompra la convention : 20 livres.

Le prévôt et les chanoines font ensuite remise du loyer à Landulfus Camerarius et à Paganus, et étendent la concession à perpétuité. Ils reçoivent un launehild consistant en une pelisse (*crozna una*).

Suit, d'une écriture différente, la mention : *Albertus de Allio de Bergamo V sol. et dim.*

18 - Juin 1124. PCB 2169. Bergame. Landulfus est témoin à une donation au monastère d'Astino. Il s'agit probablement de Camerarius : aucun autre Landulfus ne figure parmi les personnes qui assistent aux transactions du monastère à cette époque.

19 - Juillet 1124. PCB 2238. Bergame. Camerarius est témoin à la donation à Astino par le comte giselbertin Arialdu, son fils et son neveu de « tout ce qu'ils tenaient de Petrus Dulcionis à Zogno ». Il s'agit très probablement de l'aboutissement d'une opération de crédit sur gage foncier, qui fait elle-même partie de la liquidation des domaines des comtes de Bergame en cours à cette époque.

20 - Février 1125. PCB 2057. Bergame. Landulfus Camerarius figure comme expert foncier (*estimator*) avec Alcherius de Bonate, convers du monastère, et le prêtre Pierre, dans l'échange entre le monastère d'Astino et Petrus Leopardi de Bergame. Le monastère cède une vigne, et reçoit une partie des pâturages des *Prata Poninga*, précédemment achetée par Petrus Leopardi à Vuilielmus Suardi. Il s'agit d'une étape du remembrement par Astino de ces pâturages, qui étaient tenus de l'évêché par plusieurs des principales familles de la ville.

21 - Février 1125. PCB 579 b. Bergame. Landulfus Camerarius est témoin à la confirmation par Magisinda, épouse de Petrus Leobardus de Bergame, de la donation que celui-ci a faite au monastère d'Astino de terres situées à Grumello, Lallio et autres lieux.

22 - Avril 1127. PCB 2149. Astino. Landulfus Camerarius donne pour le repos de son âme au monastère d'Astino, en toute propriété et avec entrée en jouissance immédiate, tous ses biens à Grumello et Lallio, *iure proprietario*. Son épouse [nom en blanc] confirme cette donation et reçoit un launchild. Peine en cas de violation : 100 sous.

Témoins : Lazarus, Oddo, Otto, Bernardus. Notaire : *Lanfrancus causidicus et notarius*.

C'est en fait une confirmation de la donation de février 1119, qui la fait entrer en vigueur.

Édition partielle : Mario Lupi, *Codex diplomaticus...*, col. 934.

23 - Juillet 1131. PCB 568 b. Bergame. *Paganus qui dicitur de Alse* et son fils Teutaldus, *habitatores in civitate Pergamo*, vendent à Landulfus Camerarius, pour 3 livres 7 sous, un champ à Dalcio, qui mesure 8 perches 10 tables. Consentement de leurs épouses Berlinda et Tuniza, qui reçoivent un launchild.

24 - Août 1135. PCB 468. Bergame. Vente d'une parcelle située hors les murs de la ville, parmi des vignes, près de la porte S. Alessandro. Parmi les confrants : *heredis Camerarii*.

25 - Septembre 1147. PCB 532. Bergame. *Iohannesbonus filius quondam Adami Betene, habitator in civitate Bergamo*, et sa femme Ottobona, avec la mère de celle-ci et l'accord de deux de leurs parents, vendent à *Iohannes filius quondam Landulfi qui dicitur de Camarario, habitator* de Bergame, pour 8 livres, une vigne près de la ville, jouxtant une terre de l'acheteur.

26 - Novembre 1156. PCB 2105. Bergame. Arnaldus et Petrus, prêtres de l'église S. Eufemia de Bergame, renoncent (*refutaverunt*) envers *Iohannes iudex qui dicitur de Camerario de civitate Bergamo*,

à leurs droits sur les biens sis à Bloello et Prato de Robore, y compris la dîme, que le prêtre Ugo de l'église S. Eufemia a achetés à Teutaldus de Pedrengo. Ils reçoivent 8 livres. Gérard, évêque de Bergame, donne son consentement (*parabola*). Témoins : Attelazo, Guidottus de Castello, Gairinus, Iohannes Viviano, Iohannes de Rundo, Obertus de Campanile. Souscription d'*Albertus causidicus*.

27 - 1162. PCB 1185. Astino. Testament de Iohannes Camerarius. Si un fils naît à Iohannes et qu'il atteint la puberté, ce testament sera nul et ce fils sera héritier⁵⁰. Sinon, l'héritage ira par parts égales au monastère d'Astino⁵¹ et aux deux filles de Iohannes. Si l'une des filles meurt avant son père, elle sera substituée par la *domus templi*. Legs de rentes annuelles : à l'église S. Salvatore, une *congia* (65 litres) du vin de sa vigne de Canale ; à l'église S. Alessandro, trois sous à prendre sur ses maisons ; à S. Agata, 6 deniers à prendre sur ses maisons ; à S. Giorgio de Redona, 12 deniers à prendre sur un loyer *ad Vazinam*. Il lègue ses armes au Temple, en s'en réservant l'usufruit, et ses livres au monastère d'Astino, en en réservant l'usufruit à son fils à naître, *si notitia huius artis habebit* et s'il donne caution qu'il les rendra ensuite

⁵⁰ A égalité avec ses sœurs, si on comprend bien la phrase suivante.

⁵¹ Qui prendra la place du fils ; le notaire a écrit *Sin autem [filius] natus non fuerit [...] filias meas cum monasterio de Astino substituo, ita ut filie vicem unius persone obtineant* ; mais cette substitution d'Astino aux filles en cas d'absence d'héritier mâle est incompréhensible, et doit résulter d'un *lapsus calami* (d'autant plus que l'éventualité du décès d'une des filles est ensuite abordée).

à Astino. Autres legs : 5 sous à la fabrique de l'église S. Maria ; 5 sous à S. Vincenzo ; 5 sous à S. Matteo, et 6 deniers à chacune des chapelles ; une nappe d'autel (*linteum*) valant 3 sous à l'autel de Saint-Pierre de Rome ; 5 sous à *dominus Yeronimus presbiter* ; 5 sous au prêtre de S. Agata ; 20 sous à Iohannes de Feraria ; 20 sous à Grippus Oberti Pachani ; 20 sous à Brebilius ; 40 sous à Algaria fille de dominus Teutaldus Rainfredi. Petrus Brachaniola et Teutaldus Rainfredi, avec le conseil de l'abbé d'Astino, dépenseront 40⁵² sous de ses biens pour des messes, des aumônes aux pauvres et de la cire.

Le monastère d'Astino, Petrus Brachaniola et Teutaldus Rainfredi seront tuteurs de ses deux filles. Témoins : Bassacomes de Scano, magister Acerbus, Iohannes de Feraria, Grippus Oberti Pachani, Petrus Qualiotti, l'abbé d'Astino, le prêtre Tado de Sorisole.

Édition : Giovanni Antonucci, « Il testamento di Giovanni Camerario », *Bergomum*, XXIX, 1935, p. 140-141.

28 - Septembre 1164. PCB 2427. Bergame. Le monastère d'Astino achète pour 4 livres 18 sous à Ambrosius Blancus les biens sis à Bloello qui lui viennent de [Camerarius]. Il s'agit probablement de biens provenant de sa femme : le frère et les oncles de celle-ci donnent leur consentement à l'aliénation.

29 - janvier 1176. PCB 361. Bergame. Le monastère d'Astino acquiert par échange d'*Albericus filius quondam Aripandi* de

⁵² Transcription Antonucci ; on ne lit aujourd'hui que la fin du chiffre, ...*inta*.

Mapello les biens sis à Dalcio que celui-ci a achetés à *Sicca filia quondam Iohannis Camararii* et à son mari, *Lanfrancus filius Andree Richardi*. Témoin : Andrea Richardi.